

DEPARTEMENT  
DU  
VAL DE MARNE

## COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT  
DE NOGENT

EXTRAIT  
du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le lundi 12 avril, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 6 avril 2021, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 25

#### Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire  
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,  
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.  
Monsieur Jean-Antoine GALLEGRO, Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Monsieur Didier KHOURY, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Isabelle DUJARDIN, Madame Laure MARCOCCIA-WARIN, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Conseillers municipaux.

#### Ont donné pouvoir :

M. Etienne RENAULT à M. Bruno POIGNANT.  
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.  
Mme Sandrine VILLEMIN à Mme Virginie PRADAL.  
Mme Anne-Sophie DUGUAY à M. Rodolphe CAMBRESY.  
M. Thierry BRAYARD à Mme Laure MARCOCCIA-WARIN.  
M. Vincent PINEL à M. Serge GODARD.

#### Absents excusés :

#### Absents :

Mme SAADI Rosa, Mme BASTIEN-COTARD Karine.

**Secrétaire de séance :** Jean-Antoine GALLEGRO

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-1 et suivants,  
Vu les Budgets Primitif et supplémentaire 2020 ainsi que les décisions modificatives  
Vu l'avis de la commission des Finances du 30 mars 2021  
Vu le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2020 adoptés par les délibérations du Conseil Municipal en date du 12 avril 2021,

Considérant que la section d'investissement fait apparaître un excédent de financement (3 536 503,33€) corrigé des restes à réaliser (3 329 572,09€) de **206 931,24€**,  
Considérant que le résultat positif de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement et que le reliquat peut être affecté de manière libre (report en recettes de fonctionnement R002 et/ou affectation en investissement au compte 1068),

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour

**ARTICLE UNIQUE** : DECIDE d'affecter comme suit au budget supplémentaire 2021 les résultats de l'année 2020 :

R 002 Excédent de fonctionnement reporté : 2 161 416,38€

R 001 Excédent d'investissement reporté : 3 536 503,33€

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 14 avril 2021

Pour copie conforme,  
Le Registre dûment signé,  
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

